

# LAINES-AUX-BOIS...

## Les infos

06/2022

# 18

Madame, Monsieur, Chers Laignerans,

Le printemps est bien installé et les fleurissements viennent apporter des couleurs chatoyantes à notre commune. Le mois de mai a été marqué par l'approbation du budget communal dont vous trouverez tous les éléments dans les pages de ce bulletin.

2022 sera principalement consacrée à l'achèvement des travaux débutés en 2021 tels que l'aménagement du parking de l'ancienne salle des fêtes, l'implantation des distributeurs, l'installation d'un système d'amélioration de l'acoustique de la salle pluriactivités ainsi que quelques petits travaux de voiries.

Après l'été, un columbarium sera installé au cimetière. Un règlement et la tarification de la concession funéraire seront établis par la commission bâtiment.

Le projet de construction d'un bâtiment pour y ranger le matériel communal en place et lieu de la grange actuellement louée est suspendu. Le service Ingénierie du Conseil Départemental avait été missionné pour réaliser une étude pré-opérationnelle. Le coût prévisionnel de cette construction est d'environ 200 000€ et malgré les subventions auxquelles nous pourrions accéder, la somme restante serait encore trop importante pour notre budget. Cependant conformément à l'engagement pris, le bail de la grange cessera fin décembre 2022. Des solutions alternatives sont à l'étude.

Aussi, malgré une rigueur dans la gestion financière, nous sommes confrontés à une augmentation significative des dépenses dites «incompressibles»: des renouvellements de contrats ou de services arrivés à échéance se sont avérés plus coûteux qu'au cours des dernières années. Dans ce contexte, nous avons fait le choix de rehausser le taux d'imposition de la taxe foncière. La taxe foncière bâtie s'élèvera de 38,60% à 38,79% et la taxe foncière non bâtie de 16,48% à 16,56%.

Depuis novembre 2021, nous devons faire face à l'absence de Mr Renard, employé communal. Je souhaite remercier les conseillers et adjoints qui œuvrent régulièrement pour le fleurissement, pour l'entretien, les états des lieux de la salle pluriactivités...et les menus travaux. Je tiens à souligner aussi le travail réalisé par Joris Labille et Bastien Fays, Laignerans, employés ponctuellement au sein de la commune.

Pour rappel, nous programmons un nettoyage régulier des voies publiques (balayeuse). En complément de cette action, la propreté, l'entretien des trottoirs et la taille des haies incombent aux propriétaires, riverains de la voie publique. Merci à tous de participer à l'embellissement de notre village !

Je vous invite enfin à regarder avec attention l'agenda et repérer les manifestations pleines de promesses qui peuvent vous intéresser, et dont nous je me réjouis qu'elles puissent de nouveau être organisées ! Je vous souhaite une très bonne lecture, un printemps riche en convivialité et en partage, et espère vous retrouver très vite sur nos manifestations.

Bien amicalement,

Anne-Sophie GAUTHIER



# Conseil municipal...

## # Hommages :

### **Claude PATRIS**

Claude PATRIS nous a quitté le 15 février dernier. Sa disparition brutale a suscité un profond sentiment de deuil.

Né à Laines aux Bois en 1939, Claude s'est investi dans la vie communale de 1971 à 1995 comme conseiller municipal et 1<sup>er</sup> adjoint. Secrétaire de l'Union Nationale des Combattants et AFN de la section de Bouilly, il participait à toutes les commémorations.

Généreux, convivial, humble, à l'écoute des autres, il était également un homme d'action et de travail. Il aimait son village, les collines, les vergers, les vignes... Nous adressons à Claudette, son épouse, ses enfants et petits-enfants nos sincères condoléances.

### **Jean RILLIOT**

Jean RILLIOT est né le 2 février 1931. Il était le doyen de notre commune depuis novembre 2021. Conjointement à sa vie professionnelle, Jean s'est rapidement investi dans notre village. Il fut pompier volontaire dès 1959, puis dirigea le corps des Sapeurs-Pompiers de 1975 à 1980. Passionné par la nature en général, il fut vice-président et président durant 12 ans de la Société de Chasse en plaine. A l'origine de la création de l'Amicale Loisirs qu'il a quittée il y a quelques années seulement, il aimait organiser les repas, les traditionnels méchouis, les randonnées pédestres... Nous présentons nos sincères condoléances à Jocelyne, son épouse, ses enfants et petits-enfants.

### **Jacques LARCHE**

C'est avec tristesse que nous avons appris le dimanche 8 mai le décès de Jacques LARCHE à l'âge de 90 ans. Bien que résidant depuis quelques années à Bréviandes à la maison de retraite, il a participé au repas des Aînés le 3 avril et en a été notre doyen de l'assemblée.

Jacques était dévoué aux autres et s'est investi au conseil municipal de Laines aux Bois de 1965 à 1995 (5 mandats). Agriculteur, il aimait partager ses passions et transmettre ses connaissances. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et à Edouard Chatelain, son petit-fils.

## # COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 07/04/2022

Présents : Mesdames GAUTHIER Anne-Sophie, JACQUEY Françoise, JUNIOT Virginie, MAURELET Laura, PERRAULT Aurélie, Messieurs CHATELAIN Edouard, DESCHAMPS Patrick, LASNERET Yves, MICHAUX Jordy, MICHON Sébastien et PRUNIER Jean-Louis.

Absents et excusés : Madame SWARTVAGHER Marine et Monsieur DELATOUR Guillaume.

Absent: Monsieur FAYS Marc.

### **Budget primitif 2022 – Commune**

Vote du budget et du taux de fiscalité local, à retrouver dans le zoom ci-joint.

### **Budget primitif 2022 – Forêt**

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à 152 128,94 €.

Une recette de 55 000€ de vente de bois est prévue.

Concernant l'investissement, 25 000 € sont prévus en dépenses et 147 978€ en recettes.

*Le PV complet est consultable en Mairie.*



## L'info en plus...

### # ORDURES MENAGERES :

A compter du lundi 30 mai et jusqu'au 28 août 2022, la collecte des ordures ménagères sera effectuée une fois par semaine. Les heures de collecte s'échelonnent entre 13h00 et 21h00.

Vous n'êtes pas obligés de sortir votre poubelle toutes les semaines. La maîtrise des coûts n'en sera que meilleure, merci à vous !

D'autre part, la collecte des déchets verts s'effectuera entre 5h00 et 13h00. Vous trouverez ci-joint le nouveau calendrier.

Le service collecte et prévention des déchets de TCM reste à votre disposition au 03.25.45.27.30 ou par mail [collectedechets@troyes-cm.fr](mailto:collectedechets@troyes-cm.fr)

### # La taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

Du 1<sup>er</sup> janvier 2017, date de création de Troyes Champagne Métropole, au 31 décembre 2021, deux modes de financement du service de gestion ménager (collecte, traitement, déchetteries) ont coexisté dans l'agglomération.

+ Pour 57 communes de la TEOM / + Pour 24 communes (ex Communauté de Communes de Bouilly Mogne Aumont dont Laines aux Bois), la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Après cinq années d'un régime transitoire autorisé par la réglementation, le législateur impose aux collectivités d'uniformiser les modes de financement de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers »

TCM a opté pour la généralisation de la TEOM et un taux unique de 11,5 % a été voté en conseil communautaire le 25 mars dernier.

En parallèle, la collectivité travaille sur la réduction des tonnages de déchets avec la future mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages (1<sup>er</sup> janvier 2023) et d'une taxe incitative (2024-2025)

La TEOM est payée tous les ans par tous les propriétaires dans le cadre des impôts locaux, en même temps que la taxe foncière. Son montant dépend de la valeur locative du logement définie pour chaque commune par les services fiscaux de l'État.

Pour obtenir le montant de la TEOM, il convient de multiplier le montant de la valeur locative du logement par le taux de la TEOM.

Pour rappel : vous avez jusqu'au 30 juin pour adhérer au prélèvement mensuel de votre taxe foncière. Vous pouvez vous renseigner sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ou auprès des Espaces France Services de TCM

### # APE SAINT-POUANGE :



L'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole de Saint-Pouange, regroupant les élèves des villages de Laines-aux-Bois, Roncenay, Villy-le-Maréchal et Saint-Pouange, est heureuse de pouvoir célébrer la fin de l'année scolaire par sa traditionnelle kermesse qui se déroulera le samedi 25 juin 2022. A cette occasion, l'association fait appel à vos dons pour sa tombola. Vous pouvez les déposer en Mairie jusqu'au 13 juin. Nous vous remercions par avance chaleureusement. L'équipe de l'APE Saint-Pouange.

### # DISTRIBUTEURS DE DENREES ALIMENTAIRES :

Les distributeurs de denrées alimentaires commandés pour fin décembre 2021 se font attendre en raison de problèmes d'approvisionnement rencontrés par le fournisseur. L'équipe municipale met tout en œuvre pour que ce service soit mis en place au plus vite. Vous serez informés dès sa mise en service.



## Juin 2022 :

- **Lundi 6 juin** : Tournoi de pétanque.
- **Samedi 11 juin** : Cérémonie en hommage aux résistants fusillés qui se déroulera à 9h30 au monument du Maquis de Montaigu.
- **Dimanches 12 et 19 juin** : Élections législatives (bureau de vote à la Mairie de 8h à 18h)
- **Vendredi 24 juin** : Fête de la musique.

## Juillet 2022 :

- **Samedi 2 juillet** : Randonnée pédestre nocturne.
- **Mercredi 13 juillet** : Fête nationale.

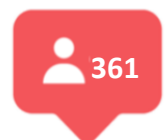
## # PREVENTION RELATIVE AUX TIQUES :



<p><b>Comment se protéger ?</b></p> <p><b>Soyez vigilants !</b></p> <p><b>COUVREZ-VOUS LE MIEUX POSSIBLE UTILISEZ UN RÉPULSIF ADAPTÉ ÉVITEZ LES ENDROITS BROUSSAILLEUX MUNISSEZ-VOUS D'UN TIRE-TIQUES</b></p> <p>enfancelymeandco.org</p>	<p><b>Les bons réflexes</b></p> <p><b>VOUS DÉCOUVREZ UNE TIQUE ACCROCHÉE ?</b></p> <p><b>PAS DE PRODUIT SUR LA TIQUE !</b></p> <p><b>RETIRER</b>   <b>DÉSINFECTER</b>   <b>CONSULTER</b></p> <p><b>PAS DE PRODUIT SUR LA TIQUE / RETIREZ-LA AVEC UN TIRE-TIQUE DÉSINFECTEZ LA PLAIE CONSULTEZ VOTRE MÉDECIN EN VUE D'UN TRAITEMENT PRÉVENTIF</b></p> <p>enfancelymeandco.org</p>	<p><b>Le bon geste</b></p> <p><b>UNE TIQUE VOUS A MORDU ? RETIREZ-LA AU PLUS VITE. GLISSEZ LE TIRE-TIQUE À SA BASE, TOURNEZ ET DÉVISSEZ-LA. DÉSINFECTEZ ET CONSULTEZ .</b></p> <p>enfancelymeandco.org</p>	<p><b>Pas de tique en vue, mais vous constatez ...</b></p> <p><b>des symptômes inhabituels ?</b></p> <p><b>PARLEZ-EN À VOTRE MÉDECIN</b></p> <p><b>MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR • SOYEZ PRUDENTS LES TIQUES SONT DES BESTIOLES À NE PAS SOUS-ESTIMER !</b></p> <p>enfancelymeandco.org</p>
---	--	--	--

## Permanences du secrétariat de Mairie

Lundi de 10h à 12h et de 17h à 19h - Jeudi de 16h à 19h  
 Pour rencontrer Mme le Maire, il est impératif de prendre rendez-vous auprès du secrétariat.  
 Téléphone : 03 25 75 66 18  
 Email : [mairie.lainesauxbois@wanadoo.fr](mailto:mairie.lainesauxbois@wanadoo.fr)



Liker notre page Facebook « mairie de Laines aux Bois »

Télécharger l'application « PanneauPocket »



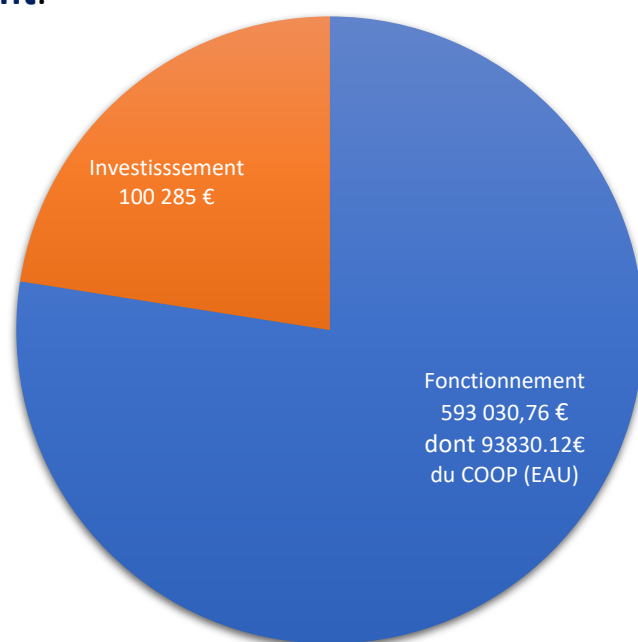


# Zoom sur... Le budget communal 2022.

## Le budget communal se divise en 2 parties : le fonctionnement et l'investissement.

La **section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants : Charges générales, charges de personnel, consommables, entretien...

Les **dépenses d'investissement** comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure...



## Le budget primitif de fonctionnement pour 2022.

- Impôts et taxes : 240 592 €
- Dotations et subventions : 56 630 €
- Revenus locations (Salle pluriactivité et appartements) : 30 700 €
- Produits exceptionnels : 10 420 € (1<sup>ère</sup> partie subvention distributeurs)
- Produit de service domaine et vente (concessions, chasse): 3 460 €
- Atténuation de charges (indemnités assurance) : 3 200€
- Produits financiers : 0,95€

Total recettes : 345 002,95  
+ report excédent antérieur : 248 027,81 €  
= 593 030,76 €

- Charges générales : 100 200 €
- Charges gestion courante : 70 010 €
- Atténuation des produits : 64 997 €
- Charges de personnel : 63 100 €
- Charges financières : 22 500 € (intérêts emprunt salle des fêtes)
- Charges exceptionnelles : 5 300€
- Dépenses imprévues : 19 000€

Total dépenses : 345 107 €  
+ virement section d'investissements 247 923,76 €  
= 593 030,76 €

Recettes

Dépenses

Fonctionnement



# Zoom sur... Le budget communal 2022. (Suite)

## Le budget primitif d'investissement pour 2022.

- Dotation de fond divers (récupération TVA) et taxe d'aménagement : 18 500 €
  - Dépôts et cautions : 1000 €
  - Produits de cession (vente terrains) : 33 500 €
- Total : 53 000 €
- (Opération patrimoniale (acompte distributeur déjà réglé) : 9 612 €) à **confirmer.**
  - + Virement de la section de fonctionnement : 247 923,76 €
- = 333 709,09 € (dont 100 285 € sera dédié aux investissements).

- Distributeurs : 32 828 €
  - Acompte distributeur déjà réglé : 9 612€
  - Dernière partie local distributeur : 5 705€
  - Colombarium 6 100 €
  - Acoustique salle des fêtes : 4 000 €
  - Voirie, achèvement chemin de loche l'évêque : 5 140 €
  - Voirie: 15 800 €
  - Emprunt salle des fêtes (capital) : 21 100€
- Total : 100 285 €

Recettes

Dépenses

Investissement

Le budget d'investissement 2022 est cette année principalement axé sur les projets débutés en 2021 qui s'achèveront en 2022. Le projet des distributeurs alimentaires est fortement subventionné mais les subventions ne seront versées qu'une fois toutes les dépenses réglées, il est donc important que ces dépenses soient budgétées en intégralité.



Fin de réfection du chemin de Loche l'Evêque



Livraison et mise en service des distributeurs.



Installation d'un système d'amélioration de l'acoustique.



Installation d'un colombarium au cimetière.